



# Profession vétérinaire : les défis à relever

Jean-Yves Gauchot

Président de la Fédération des syndicats vétérinaires français

**A**

l'instar de la société, notre environnement professionnel évolue très rapidement. Si les vétérinaires sont habitués au changement, sa vitesse est sans doute inédite. Sans faire une liste à la Prévert, j'identifie plusieurs points pour lesquels notre corps professionnel devra puiser dans ses racines et dans son ADN de "La Vétérinaire" pour relever ces défis qui posent la question de la puissance de la profession et de son influence.

## Quels constats peut-on tirer de la démographie vétérinaire ?

Depuis plusieurs années, nous dépassons les 50 % de jeunes vétérinaires français inscrits au tableau de l'Ordre diplômés hors de France. On peut résumer cela en quelques chiffres : la France forme 9 vétérinaires par million d'habitants, l'Allemagne, 13, les Pays-Bas, 14, l'Autriche, 27 et la Belgique, 44. Notre modèle est donc structurellement déficitaire et recrute des vétérinaires formés à l'étranger. Cette tension remonte à 2 décennies et la Belgique francophone a formé de nombreux vétérinaires pour la France. À tel point que, il n'y a pas si longtemps, on dénommait l'école de Liège la 5<sup>e</sup> école vétérinaire française ! Ce déficit structurel se fait cruellement sentir au sein de la communauté des praticiens vétérinaires, mais le secteur de l'industrie pharmaceutique n'est pas épargné, ni celui du corps des inspecteurs en santé publique vétérinaire. Ce dernier est même victime d'un effet ciseaux : un déficit structurel du ministère de l'Agriculture, sous la férule de Bercy, qui, depuis 20 ans, réduit les effectifs des services d'inspection, et dans les abattoirs cette situation pose un vrai problème, d'autant que les salaires proposés ne favorisent pas l'attractivité. Les étudiants fran-

çais sont partout, et de nombreux établissements d'enseignement vétérinaire y voient un modèle de marchandisation... En France, depuis 2012, l'État a augmenté de 35 % le nombre d'étudiants dans les écoles nationales vétérinaires (ENV), mais les moyens n'ont pas été au rendez vous. Ce n'est que très récemment que l'État a annoncé le lancement, dès cette année, d'un grand plan pluri-annuel sur 10 ans, de renforcement de la capacité d'accueil des 4 ENV et de recrutement d'enseignants-encadrants supplémentaires. Comme les facultés vétérinaires germaniques, les promotions des ENV ont vocation à atteindre une taille de 200 élèves, dont plus d'un tiers seront recrutés par la nouvelle voie post-bac. Par ailleurs, le manque d'ambition passée de l'État dans ses écoles vétérinaires publiques se traduit par une place déplorable de nos ENV dans les grands classements internationaux, ce qui est navrant pour notre pays qui est à l'origine de la fondation de ces écoles. Parallèlement, l'État a légiféré pour la création d'une nouvelle voie d'école vétérinaire privée sous contrat : UniLaSalle verra ainsi le jour dès la rentrée prochaine. Cette nouvelle voie privée constitue un changement de paradigme du cursus vétérinaire, tel qu'il a été conçu en 1923, et divise profondément la profession. Les craintes sont multiples : marchandisation, voie d'enseignement professionnalisante éloignée d'une formation académique de haut niveau, absence de recherches scientifiques de haut niveau. Les organisations professionnelles vétérinaires, ainsi que l'Académie vétérinaire, ont récemment alerté sur l'agrément accordé à cette nouvelle école vétérinaire privée sur les bases d'un projet à ce jour incomplet. À l'inverse, au contraire, d'autres professionnels vétérinaires se réjouissent de cette nouvelle voie privée et y voient un moyen de résoudre les problèmes de recrutement, ainsi qu'une voie professionnalisante proche des attentes du terrain. Ce qui est sûr, c'est que, contrairement aux

---

objectifs politiques annoncés, ce cursus privé à plus de 90 000 euros de frais de scolarité ne répondra pas aux enjeux de la désertification vétérinaire de l'exercice rural ou mixte dans les zones à faible densité d'élevage, car il s'agit d'un problème de rentabilité et d'attractivité.

Une donnée démographique interpelle, c'est l'âge moyen des vétérinaires sortant du tableau de l'Ordre. En 2019, l'âge moyen des 694 sortants était de 45,7 ans, en 2018 il était de 52,8 ans. Cette donnée est à mettre en relation avec les attentes nouvelles des jeunes générations, plus attentives à un équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Il faut souligner l'aspect très critique de l'organisation de la permanence des soins. Il s'agit d'une contrainte qui pèse de plus en plus lourdement sur la vie des vétérinaires, et elle est perçue comme disproportionnée face à l'absence de politique publique de soutien. Cette contrainte des astreintes et des gardes est éloignée de la majorité de nos concitoyens, elle désocialise les vétérinaires qui les assurent. En 2019, le Conseil national de l'Ordre et l'Association vétos-entraide ont initié une enquête sur la souffrance des vétérinaires. Les conclusions ont établi que l'ensemble de notre groupe socioprofessionnel (praticiens, fonctionnaires, enseignants) est fortement frappé par un taux élevé de burn-out et d'idéations suicidaires.

De surcroît, on constate une hausse générale de l'activité canine, avec la place grandissante de l'animal de compagnie considéré comme un membre à part entière de la famille. Ce marché vétérinaire autour de l'animal de compagnie intéresse les financiers. On constate ainsi une accélération fulgurante du phénomène de corporatisation des structures vétérinaires par des groupes financiers intéressés par les marges ou les profits d'un secteur en pleine croissance. Ce phénomène, qui a démarré en 1994 aux États-Unis, en 1999 au Royaume-Uni, n'a commencé en France qu'en 2010, avec une dynamique qui fait penser qu'en 2025, les praticiens canins seront sans doute 50 % à exercer dans des groupes : en 2017, ils étaient 2 % et en avril 2020, 19 % ! L'indépendance est ainsi devenue un sujet de débat au sein de la communauté des praticiens. On peut toutefois rappeler que cette indépendance est tout de même bordée, certes

partiellement, par le Code de déontologie et par l'évaluation permanente de la satisfaction des clients sur les réseaux sociaux. Pour les indépendants, le sujet majeur est le suivant : seront-ils en mesure de s'assurer qu'ils auront la capacité de racheter les parts des clientèles des associés sortants à un prix de marché économiquement acceptable pour les parties, prix de marché actuellement fixé par les financiers ? Ce niveau de marché créé artificiellement par les investisseurs, à l'instar d'autres marchés financiers, pose d'autres questions : ce niveau perdurera-t-il ? Et quel avenir pour les jeunes dans ce marché financiarisé ? On constate une augmentation des prix dans les chaînes, et d'aucuns prédisent un bel avenir pour le modèle économique des indépendants, à condition qu'ils externalisent certains services, qu'ils se regroupent et se fassent accompagner. Par ailleurs, la comptabilité analytique ne résistera pas au maintien d'activités non rentables, comme les missions de santé publique vétérinaire, si celles-ci ne sont pas franchement réévaluées.

Ces constats démographiques, les questionnements d'attractivité de l'exercice professionnel et la corporatisation de notre profession pourraient remettre en cause le contrat social de notre corps professionnel, alors que les attentes sociétales sont nombreuses en termes de bien-être animal, de santé publique vétérinaire, d'épidémiologie, de gestion et d'analyse des épizooties (influenza aviaire hautement pathogène, peste porcine africaine, etc.), d'accompagnement par notre profession d'une approche holistique de l'élevage au cœur des enjeux de bien-être animal et de santé animale, de santé humaine, de biodiversité, d'équilibre des écosystèmes environnementaux dans la perspective du respect des engagements de diminution des gaz à effet de serre.

## **Le One Health et le Planetary Health**

La syndémie de Covid-19 a été un formidable accélérateur de la mise en lumière du concept *One Health* et, même au-delà, de celui de *Planetary Health*. Le nécessaire décloisonnement de l'approche en silos, santé humaine, santé animale, santé des écosystèmes avec une accroche désor-

mais transversale, est maintenant reconnu par tous, et la profession vétérinaire y tient toute sa place dans une approche globale et holistique des enjeux de santé, dans un cadre interdisciplinaire et intersectoriel, aux côtés des médecins, des biologistes et de nombreux autres scientifiques, notamment des écologues et des ingénieurs agronomes.

C'est la raison pour laquelle la Fédération des syndicats vétérinaires français (FSVF) s'est associée à des organisations représentant des médecins impliqués dans le domaine de la santé-environnement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales environnementales<sup>1</sup> dans le cadre d'une alliance. Par ailleurs, elle a organisé, en mars 2021, la Conférence nationale "Une seule santé, en pratique ?" avec le soutien scientifique de VetAgro Sup et le parrainage des ministres de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Santé. L'agriculture et de façon plus générale nos systèmes alimentaires ont des impacts majeurs sur chacune des 5 principales pressions qui menacent la biodiversité, telles qu'elles ont été identifiées dans le rapport de mai 2019 des experts de la plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) : le changement d'usage des terres, la surexploitation des ressources naturelles, le changement climatique, les pollutions et l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. Les conséquences sont doubles avec, d'une part, des effets directs sur la santé humaine (pollution des milieux par des produits chimiques, diminution de la diversité alimentaire et de la qualité nutritionnelle des aliments) et, d'autre part, des effets indirects tels que la perte de services écosystémiques que l'Homme retire de la nature et, parmi eux, le service de régulation des pathogènes.

Il existe aujourd'hui un consensus croissant sur le fait que la dégradation du fonctionnement des écosystèmes est un facteur explicatif important du risque d'émergence de maladies infectieuses, dont la majorité sont des zoonoses. Plusieurs études suggèrent que plus les écosystèmes se dégradent, moins il y a de biodiversité et plus les agents pathogènes se transmettent facilement

du réservoir sauvage aux animaux domestiques et aux humains, car le service de régulation de la transmission des maladies infectieuses devient moins efficace. En partant du constat de la multiplicité des causes conjuguée à la diversité des maladies infectieuses (ré)émergentes, notre profession doit promouvoir l'approche "Une seule santé" dans les dispositifs de transition des systèmes agricoles et alimentaires par l'approfondissement des connaissances et l'amélioration des processus d'évaluation et œuvrer avec les autres acteurs au développement d'une gouvernance intégrée et territorialisée.

### La nécessité de politiques publiques vétérinaires ambitieuses

Notre profession a par le passé toujours été agile et réactive, c'est le pendant du haut niveau de notre formation initiale. Par le passé, "La Vétérinaire" fondait son influence sur un contrat social avec les attentes de la société. Des exemples récents le démontrent encore sur des sujets comme le mésusage des antibiotiques, la prise en compte du bien-être animal dans toutes les filières, tant de production que pour les animaux de sport et de compagnie, la maîtrise des nouvelles technologies médicales (diagnostiques et thérapeutiques). Les défis autour du lien homme-animal et de transition des systèmes agricoles et alimentaires doivent être accompagnés par des politiques publiques vétérinaires ambitieuses afin de relancer ce contrat social. L'État doit s'engager, à l'instar de la médecine de ville, il doit mettre en place un revenu sur objectif de santé publique vétérinaire, il doit aider au décloisonnement des approches de santé, intégrer notre corps professionnel dans les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), les contrats locaux de santé (CLS). Côté enseignement public vétérinaire, pour enrayer la désertification de l'activité rurale, l'État doit investir plus encore dans les stages tutorés et permettre à nos ENV de se hisser dans le classement international des universités. Il y a désormais urgence et la matière pour une loi vétérinaire. ●

J.Y. Gauchot déclare ne pas avoir de liens d'intérêts en relation avec cet article.

<sup>1</sup>Humanité et Biodiversité, Association Santé Environnement France, France Nature Environnement, Fondation pour la recherche sur la biodiversité.